

Le conseil municipal et moi-même souhaitons aux manuziennes et manuziens une bonne rentrée qui n'est pas que scolaire. Après la pause salvatrice des vacances d'été, nul doute que chacune et chacun s'appliquent à reprendre et terminer la réalisation de projets en cours avant la « mauvaise saison » qui sonne le glas des nombreuses occupations estivales.

Un trimestre de rentrée qui est déjà bien consommé devrait permettre de poursuivre les actions en cours. Principalement axées sur une liste de travaux à effectuer sur plusieurs éléments de notre patrimoine, études et réalisations pratiques sont engagées pour ce dernier trimestre de l'année.

Ainsi ont eu lieu de grosses réparations sur la chaudière au bois de l'école.

Afin de pouvoir effectuer des économies d'énergie, une étude et des améliorations sont en cours pour optimiser le chauffage de la salle polyvalente et de la salle de sport.

Une commande de gros travaux d'entretien de la toiture de l'église est signée.

Suite à des demandes, un columbarium sera installé au nouveau cimetière et quelques emplacements à celui de Thiélouze.

Les travaux routiers programmés sont en attente de l'accord de subvention du Conseil Général.

En raison du départ de personnels en contrat aidé par l'état et précédemment affectés aux services d'entretien, périscolaires et travaux d'entretien en forêt, un recrutement a été effectué pour des contrats de vingt heures.

Les travaux connexes au remembrement devraient commencer dans les semaines à venir et se terminer au printemps.

Une étude (imposée par la loi) permettant de dresser un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics est en cours. Elle sera suivie de l'élaboration d'un plan d'accessibilité aux bâtiments publics.

Dans le cadre du « contrat de rivière » une étude a été effectuée afin d'évaluer la qualité des eaux du Coney et du ruisseau des Sept Pêcheurs. Les résultats montrent que le Coney est dans un état écologique moyen et un bon état chimique ; le ruisseau des Sept Pêcheurs est dans un état chimique bon mais dans un état écologique dégradé par les pollutions situées en amont hors du territoire communal. La loi impose qu'une démarche vers une amélioration soit engagée avec des objectifs de qualité qui devront être atteints en 2021.

Les travaux permettant l'intégration dans la communauté d'agglomération d'Epinal se poursuivent et visent pour objectif son fonctionnement en janvier prochain.

Voici présenté brièvement quelques une des actions en cours.

Le Conseil Municipal se doit aussi de tenir compte de la situation économique qui impose de la prudence dans les décisions à prendre mais se doit aussi de continuer à fournir du travail aux entreprises donc d'affecter une part de son budget à l'investissement.

Depuis plusieurs années une pluie de lois à vocation écologiques, de normes à appliquer européennes ou autres parfois inadaptées ou d'études imposées s'accumulent, leur application obligatoire pèsent lourdement sur les budgets et limitent de plus en plus la liberté de décisions des conseils municipaux qui disposent de moins en moins de marge financière.

D'autre part, un transfert des compétences de l'état vers les collectivités locales (qui permet de supprimer des emplois dans les administrations) imposent des charges de travail supplémentaires aux secrétariats et aux maires qui doivent sur le terrain se substituer aux services précédemment assurés par l'état.

Dans un contexte économique aussi incertain et dégradé, il convient de ne pas vouloir tout mettre en œuvre en même temps... avertissement que j'ai à plusieurs reprises exprimé lors de diverses réunions avec les services de l'état et de ses commissions.

Que cela ne nous empêche pas de garder courage, optimisme et foi dans nos institutions qui comparées à celles de certains pays de la zone euro peuvent servir de modèle.